



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2017-10-005

PUBLIÉ LE 27 OCTOBRE 2017

Sommaire

PREFECTURE

41-2017-10-27-001 - Arrêté préfectoral du 27 octobre 2017 confiant à M. André PIERRE-LOUIS, sous-préfet de Vendôme, la suppléance du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher du 30 octobre au 3 novembre 2017 (1 page)

Page 3

PREFECTURE

41-2017-10-27-001

Arrêté préfectoral du 27 octobre 2017 confiant à M. André
PIERRE-LOUIS, sous-préfet de Vendôme, la suppléance
du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher du 30
octobre au 3 novembre 2017

PREFET DE LOIR-ET-CHER

Arrêté préfectoral n°
confiant à M. André PIERRE-LOUIS,
sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme
- la suppléance du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher
du 30 octobre 2017 au 3 novembre 2017

du 27 OCT. 2017

Le préfet de Loir-et-Cher,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
Vu le décret du 24 juin 2016 portant nomination de M. Julien LE GOFF, administrateur civil, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;
Vu le décret du 24 août 2016 nommant M. André PIERRE-LOUIS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Vendôme ;
Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre CONDEMINE en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;
Vu la circulaire INTA1708864C du ministère de l'Intérieur en date du 28 mars 2017 relative à la délégation de signature des préfets,
Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-001 du 21 novembre 2016 portant délégation de signature à M. Julien LE GOFF, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher,
Considérant la période de congés de M. Julien LE GOFF, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, prévue à compter du 30 octobre 2017 jusqu'au 3 novembre 2017 ;

ARRÊTE :

Article 1 : Pendant la période se déroulant du lundi 30 octobre 2017 au vendredi 3 novembre 2017, la suppléance du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, est confiée à M. André PIERRE-LOUIS, sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme.

La délégation de signature accordée à M. Julien LE GOFF, secrétaire général, par arrêté préfectoral n° 41-2016-11-21-001 du 21 novembre 2016 susvisé est attribuée, pendant la période mentionnée à l'article 1, à M. André PIERRE-LOUIS. Elle concerne la signature de tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Loir-et-Cher, y compris en matière d'ordonnancement secondaire, à l'exclusion des déclinatoires de compétence, des arrêtés de conflits et ce qui concerne l'exercice du droit de passer outre à un avis défavorable du contrôle financier *a priori* et l'exercice du droit de réquisition du comptable.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à M. André PIERRE-LOUIS et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le 27 OCT. 2017



Le préfet,


Jean-Pierre CONDEMINE